

Conseil Intercommunal

Convocation à une séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Vous êtes convoqué[e]s à la séance du Conseil Intercommunal de l'AISGE le :

Mercredi 27 septembre 2017 à 20h00
Au hall polyvalent de la salle communale du Vallon
à St-Cergue

Ordre du jour

1. Appel.
2. Assermentation[s] (*si nécessaire*).
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 05.04.2017.
4. Communications du bureau AISGE.
5. Communications du CODIR.
6. Préavis n°3/2017 – Budget 2018
7. Préavis n°4/2017 - Relatif à une demande de trois modifications des statuts de l'AISGE concernant : 1. Le montant du plafond d'endettement, a) législature, b) montant et 2. La date d'approbation des comptes annuels a) modifications des statuts, b) modification du règlement du Conseil Intercommunal.
8. Propositions individuelles et divers.

Genolier, le 7 septembre 2017

Envoi à : M^{mes} et M. les Conseillers Intercommunaux
M^{mes} et M. les membres du CODIR
M. le Directeur de l'EPSGE
Journal La Côte

Pour le bureau du Conseil Intercommunal :
François VAUTIER Valérie ZEENDER
Président Secrétaire



N.B. : Préavis n°03/2017 dès la réception du rapport de la commission « Gestion/finances », ce dernier vous sera adressé par e-mail.